

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

En attente d'approbation

L'an deux mille vingt-six, et le 20 mars à 19 heures,

Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 16/03/2026,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Sandie SCOTTI, M. Olivier BOUISSOU, Mme Nina RICHARD, Mme Chantal GOUGEON, M. Laurent BOSSÉ, M. Hervé SIOUR, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, Mme Gaëlle THIOU, Mme Axelle ROCHEREAU et M. Benjamin PERI.

Absents représentés : M. Pascal PLANCHANT (a donné procuration à M. Sébastien FRUGIER) et M. Philippe RÉDRÉAU (a donné procuration à M. Stéphane AUGU).

Un scrutin a eu lieu, Mme Axelle ROCHEREAU a été élue secrétaire.

2026.3.1/ ÉLECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-7, L.2122-4, L.2122-7 et L. 2122-8,

M. Stéphane AUGU, Maire sortant, a ouvert la séance et déclaré les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Mme Chantal GOUGEON, conseillère municipale, doyenne de l'assemblée, a procédé à l'appel et constaté que le quorum été atteint.

M. Stéphane AUGU a déclaré sa candidature au poste de Maire.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller municipal a procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après le dépouillement du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Stéphane AUGU ayant obtenu 15 voix, il est proclamé Maire à compter du 20 mars 2026.

2026.3.2/ DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS ET ÉLECTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit quatre postes au maximum,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

Après un appel à candidature, une liste d'adjoints conduite par Mme Sandie SCOTTI est déposée.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller municipal a procédé au vote au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Après le dépouillement du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste conduite par Mme Sandie SCOTTI ayant obtenu 15 voix, Mme Sandie SCOTTI, M. Olivier BOUISSOU, Mme Nina RICHARD et M. Pascal PLANCHANT ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés.

2026.3.3/ INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les indemnités des élus, d'après la loi et la strate démographique de la commune dont la population est de 1 419 habitants, peuvent être au maximum de :

- 55.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire,
 - 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour un adjoint,
- Soit une enveloppe maximum annuelle de 69 658,56 euros.

Afin de respecter l'enveloppe annoncée, Monsieur le Maire propose de fixer le taux d'indemnité d'après l'indice brut terminal de la fonction publique à :

- 47 % pour le Maire,
- 19 % pour les adjoints,
- 4 % pour les conseillers municipaux ayant reçus une délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser mensuellement à compter du 21 mars 2026 à :

- Monsieur le Maire une indemnité représentant 47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- aux adjoints au Maire une indemnité représentant 19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- aux conseillers municipaux ayant reçus une délégation une indemnité représentant 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h00.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme SCOTTI Sandie	

M. BOUISSOU Olivier	
Mme RICHARD Nina	
M. PLANCHANT Pascal	Absent représenté
M. RÉDRÉAU Philippe	Absent représenté
Mme GOUGEON Chantal	
M. BOSSÉ Laurent	
M. SIOUR Hervé	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
Mme THIOU Gaëlle	
Mme ROCHEREAU Axelle	
M. PERI Benjamin	